

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E.mail : mairie@quebriac.fr

Compte rendu des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2011

L'an **DEUX MIL ONZE**, le **TRENTE SEPTEMBRE** à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 22 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Mesdames et Messieurs CHÂTEAUGIRON Armand, BILLON Alain, DENOUAL Louis, HUARD Patricia, BORDE Jacques, BOISSIER Patrick, GAMBLIN Marie-Madeleine, OLLIVIER Alain, DELAHAIS Marc, HILLIARD Marie-José, CHANTEUX Régine, HOUITTE Jean-Claude, LAMARRE Eugène.

Absents excusés : Madame LEBRETON Angélique, Monsieur MORLON Xavier.

Secrétaire de séance : Monsieur DELAHAIS Marc.

Approbation des séances du Conseil Municipal : 24 juin 2011 et 13 juillet 2011

En l'absence d'objection, les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 24 juin 2011 et du 13 juillet 2011 **sont adoptés à l'unanimité**.

30.09.11-49

Fourniture et pose d'une clôture derrière la salle polyvalente

Monsieur Louis DENOUAL, adjoint au maire chargé du patrimoine communal, informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour un devis concernant la fourniture et la pose d'une clôture (+ portail) autour du site de la Nouasse.

Ces travaux sont nécessaires pour sécuriser l'atelier technique, empêcher le stationnement des caravanes des gens du voyage et d'une manière plus générale renforcer la sécurité du site de la Nouasse.

Trois offres ont été reçues : Clôtures Concept (L'hermitage) 12 699,93 €TTC, CONFLANT Jean-Marc (Québriac) 13 227,76 €TTC, Vert Ouest (Dingé) 14 500,06 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise CLOTURES CONCEPT pour un montant de 10 618,67 €HT (12 699,93 €TTC).

Monsieur Jacques BORDE, adjoint au maire chargé des finances, expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissement et conformément aux prévisions budgétaires 2011, il y aurait lieu de contracter un emprunt de 200 000 Euros.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE la réalisation d'un contrat d'emprunt avec le CREDIT FONCIER**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - **Intitulé** : Prêt à Taux Fixe
 - **Montant** : 200 000 Euros
 - **Durée** : 20 ans
 - **Périodicité** : trimestrielle
 - **Profil d'amortissement** : constant
 - **Taux fixe** : 4,45 %
 - **Base de calcul des intérêts** : exact/360
 - **Conditions de remboursement anticipé** : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 60 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
 - **Frais de dossier** : 300,00 Euros
 - **Signature du contrat** : dans les 6 semaines à compter de la date de l'offre
 - **Déblocage des fonds** : dans les 8 semaines à compter de la date de l'offre

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'état des produits irrécouvrables établi pour les années 2002 – 2008 et 2009, dressé et certifié par Monsieur le Trésorier de Tinténiac, qui demande l'admission en non valeur des sommes portées au dit état et ci-après reproduites ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement ; et que Monsieur le Trésorier justifie, conformément aux causes et observations consignées au dit état, de procès verbaux de carence ou de sommes inférieures au seuil de poursuites ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'admettre en non valeur la somme de 36,70 € (2002 : 30,40€, 2008 : 5,70€, 2009 : 0,60€), inscrite au budget de l'exercice 2011.**

30.09.11-52**Finances – Décision Modificative N° 3 Budget Principal 2011**

Monsieur Jacques BORDE, adjoint au maire chargé des finances, expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 6574 « *subventions de fonctionnement aux associations* » de l'exercice 2011 étant insuffisants à cause du déficit de la Fête de la Musique, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Libellé	Montant
D 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 5 500 €
R 7381	Taxes afférentes aux droits de mutation	+ 5 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative N° 3 (DM3) du budget principal 2011.

30.09.11-53**Taxe d'Habitation – Institution d'un abattement spécial à la base**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.3. du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Il précise que cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède par la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne, ce pourcentage pouvant être augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les conclusions de la Commission des Finances du 22 septembre 2011,

Vu l'article 1411 II .3. du code général des impôts,

Le Conseil Municipal de Québriac, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'instituer un abattement spécial à la base,**
- **Fixe le taux de l'abattement à 5%,**
- **Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.**

30.09.11-54

Subvention « projet cirque 2012 » école publique de Québriac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation financière a été émise par l'école de Québriac et l'Amicale des Parents d'Élèves pour l'organisation d'un projet cirque « découvrir les arts du cirque », en octobre 2012.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Intitulé : « découvrir les arts du cirque »

Objectifs : pratiquer des activités physiques, développer la dimension esthétique, sensible et créatrice, développer la connaissance de l'histoire et de l'univers du cirque, créer des temps forts pour marquer la spécificité de l'école et monter un projet fédérateur pour resserrer les liens école/parents/mairie.

Date : octobre 2012 (2 semaines)

Nombre d'enfants : 8 classes (190 enfants environ)

Coût global du projet : 14 000 €

Financement : parents, Amicale des Parents d'Elèves, Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation communale à 4 000 € et s'engage à inscrire cette somme au budget 2012.

30.09.11-55

Aménagement des espaces publics centraux : avenant N° 2 au marché LEHAGRE

Afin de régulariser et clôturer le marché passé le 31 mars 2006 avec l'entreprise LEHAGRE Jean-Paul TP pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics centraux M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant n° 2.

Objet de l'avenant :

Terrassements - Voirie

Fourniture et pose de pavés granit 14x20x14 2 rangs

Décompactage des sols

Façons superficielles

Revêtement bicouche

Caniveau pavés granit 2 rangs

Aménagement parking cabinet médical :

 Terrassement

 Dressement fond de forme

Fourniture et mise en œuvre GNTBO/315

Montant HT. 17 900,00 €

Tranchée, canalisation 0200

Grille 750x300

Fourniture et mise à niveau regard regard 40x40

Fourniture et mise à niveau regard AEP 800x800

Enrobé, en remplacement du béton balayé

Marquage stationnement parties enrobés

Panneaux places handicapés

Assainissement

Tranchées pour pose de canalisation :

 a canalisation 0160 et 0200

 c canalisation 0300

Fourniture et pose de canalisation :

 a canalisation 0160

 b canalisation 0200

 d canalisation 0300

Montant H.T. 7 434,30 €

Fourniture et pose mini regard 30x30x30

Construction de regard de visite 01ml

Grille avaloir concave 750x300

Fourniture, transport et mise en œuvre de 0/315

Tranchée pour conduite d'eau, PTT et gaz

Fourniture et pose de vanne 060mm

Total travaux en plus HT : 25 334,30 €

Travaux en moins

Terrassements - Voirie

Fourniture et pose de bordures 15/25 granit :

a. arête dressée

Fourniture et pose de caniveau pavé granit 14x20x14

Fourniture et pose de dalles granit 80x20x12

Montant H.T. – 23 725,00 €

Fourniture et pose de pavés granit 14x20x14 1 rang

Réalisation de surface béton désactivé fibre ép. 0,12

Réalisation de surface béton désactivé voirie lourde

Assainissement

Tranchées pour pose de canalisation:

b canalisation 0250

d canalisation 0400

Fourniture et pose de canalisation:

c canalisation 0250

e canalisation 0400

Construction de boîte de jonction 600x600

Confection de caniveau grille BIRCO

Montant H.T. – 7 876,85 €

Fourniture et pose fourreau PVC 0110

Fourniture et pose fourreaux 42/45 PVC

Canalisation d'eau potable PVC 10 bars

a) 42 - 50

b) 53-63

Fourniture de vanne de 40mm

Chambre de tirage

Total travaux en moins HT : - 31 601,85 €

Economie générale du marché :

Le présent avenant d'un montant de – 6 267,55 € HT (– 7 495,99 € TTC) porte le montant du marché de 248 565,40 € HT (297 284,22 € TTC) à 242 297,85 € HT (289 788,22 € TTC) soit une baisse de 2,5214%, ne modifiant pas l'économie générale du marché.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve les termes de l'avenant n° 2 au marché passé le 31/03/2006 avec l'entreprise LEHAGRE Jean-Paul TP.**
- **Dit que le montant total des prestations sous-traitées, 43 440,00 €HT (51 954,24 €TTC), a été réglé directement par l'entreprise LEHAGRE Jean-Paul TP au sous-traitant l'entreprise SAS ECTP.**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à ce dossier.**

30.09.11-55

Urbanisme - Déclaration d'intention d'aliéner – Terrain MADRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 2 août 2011 de Maître Philippe LAMBELIN, 2 Avenue Félicité de Lamennais 35190 TINTÉNIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis Rue du Courtil Jamet à QUÉBRIAC, cadastré AH n° 172, 173 et 174, comprenant un bâtiment à usage d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 546 m², appartenant à M. et Mme MADRE Yves.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Préemption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

30.09.11-56**Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des mutations, des recrutements, des modifications de temps de travail et des avancements de grade prononcés, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Nature des emplois	Emplois créés	Emplois supprimés	Date d'effet
Filière administrative Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	01/10/2011
Filière technique Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	01/10/2011
	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe 35/35 ^{ème}	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe 29/35 ^{ème}	01/10/2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la(les) suppression(s) et création(s) d'emploi(s) ainsi proposée(s).

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} octobre 2011

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal 2011.

30.09.11-57**Finances – Passage à taux fixe prêt à taux indexé N° 7654185**

Monsieur Jacques BORDE, adjoint au maire chargé des finances, expose au Conseil Municipal que pour financer les investissements 2010 **dont les travaux d'aménagement des locaux du restaurant-bar**, la commune de Québriac a contracté en 2010 auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire un emprunt à taux indexé pour un montant initial de 500 000 Euros.

Sur proposition de la Commission des Finances du 22/09/2011 et pour faire suite à la décision de l'assemblée délibérante de créer un budget annexe dénommé « Restaurant – Bar Le Québriac », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Bretagne- Pays de Loire pour un passage à taux fixe partiel de cet emprunt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
- montant : **170 000 Euros**
- durée totale : **19 ans**
- taux fixe : **5,03 %**
- périodicité : **trimestrielle**

- point de départ d'amortissement : **après échéance du 25/10/2011**
- profil d'amortissement : **linéaire (échéances dégressives)**
- frais de dossier : **néant**

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Numéros d'ordre des délibérations prises : 30.09.11-49 à 30.09.11-57

Armand CHÂTEAUGIRON, maire de Québriac